

Coronavirus :

Compte rendu audioconférence avec la direction le 19 janvier 2021

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 9h à 9h30 en présence de la directrice départementale, du directeur adjoint, de la chargée des missions supports et des représentants des trois Organisations Syndicales du département.

La directrice précise que le virus circule de plus en plus, en France comme en Haute-Marne. A ce jour, aucun variant du virus n'a été détecté sur le département. Elle confirme qu'il faudra continuer à rester extrêmement prudents dans la perspective d'une dégradation épidémique ces prochaines semaines.

Evolution épidémique au sein de la DDFIP 52 :

Depuis le début de l'épidémie, 10 collègues ont été infectés par le SARS-CoV-2.

À ce jour, la Direction n'a pas connaissance de nouveaux cas avérés ou de personnes cas contact.

Le Docteur Robin précise qu'elle a eu contact hier avec une personne présentant quelques symptômes, néanmoins peu évocateurs, et devant avoir les résultats de son test dans la journée.

La Directrice rappelle son inquiétude quant aux variants qui pourraient faire exploser l'épidémie dans les prochaines semaines.

Télétravail :

Le directeur adjoint indique que 115 personnes sont équipées en PC portables. Peu d'agents sont en télétravail 5 jours par semaine.

La direction souhaiterait que les agents déjà en télétravail sur quelques jours puissent augmenter leur volume télétravaillé afin de continuer à faire baisser la présence physique au bureau.

Le directeur adjoint rappelle qu'il est en outre toujours possible aux agents 100% présentiel de faire une demande de télétravail.

Vaccination :

Lors de l'audioconférence avec le directeur général du 8 janvier, il avait été évoqué la possibilité pour les médecins de prévention et/ou les préfectures de mettre en place des centres de vaccinations pour les agents.

FO demande ce qu'il en est et si la Direction a des nouvelles.

La directrice répond qu'elle n'a aucune nouvelle sur les sujets.

Le Dr Robin précise que le sujet est compliqué compte-tenu du contexte. Elle ajoute que, dans un premier temps, les agents à risques doivent prendre contact avec leur médecin traitant afin de pouvoir avoir un accès au vaccin rapidement.

Masques :

Le Haut Conseil de la Santé Publique a récemment indiqué que certains masques en tissus n'offraient pas une garantie de protection suffisante.

Le directeur adjoint précise qu'il ne s'agit là que des masques fabriqués maison.

Les masques tissus donnés aux agents, de type UNS1, constituent une barrière suffisante et sont lavables 100 fois. Il affirme veiller au renouvellement du stock en cas de besoin.

En sus, il précise que la direction possède un stock de masques chirurgicaux à destination des agents fragiles, qui sont distribués le cas échéant.

N'hésitez à nous relayer tout sujet, toute interrogation sur la balf fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr